

2017-2018

LA RENTREE AU LP SAINT-VINCENT DE PAUL



1) PRET DES MANUELS SCOLAIRES ET MISE A DISPOSITION DES CAHIERS D'EXERCICES ET DES POCHETTES DE TRAVAUX PRATIQUES

Les Manuels Scolaires sont prêtés GRATUITEMENT par l'Etablissement, à tous les élèves du Lycée Professionnel. Ils sont financés par le Conseil Régional de la Région Centre.

Les manuels scolaires, les cahiers d'exercices et pochettes de Travaux Pratiques, seront distribués, directement, dans les classes, dans les premiers jours de la rentrée. Il n'y a pas de liste de fournitures pour les lycéens. Les élèves se munissent d'un agenda, de crayons et de feuilles pour la rentrée et feront le point avec leurs professeurs.

Modalités pratiques :

VOUS DEVEZ, IMPÉRATIVEMENT, remettre à votre enfant, pour le **Lundi 4 septembre 2017** :
un chèque de caution de 50 € libellé à l'ordre de "OGEC Notre-Dame La Riche" pour le prêt des livres. Ce chèque est à **transmettre au professeur principal le jour de la rentrée.**

TRES IMPORTANT :

Le chèque de caution sera restitué en fin d'année scolaire, lors du retour de la totalité des ouvrages. Ce chèque ne sera rendu intégralement, que si tous les livres sont en parfait état.

2) ORGANISATION DE LA RENTREE.

Lundi 4 septembre 2017

à **09h30**....2^{nde} CAP, 2^{nde} Bac Professionnel

Les élèves de ces classes seront pris en charge dès la fin de l'appel par les équipes pédagogiques, pour deux journées d'intégration. Les emplois du temps hebdomadaires seront communiqués aux élèves le mardi, en fin de journée.

Mardi 5 septembre 2017

à **08h30** 3^{ème} Prépa Pro, 1^{ère} Bac Professionnel – Pas de cours l'après-midi mais les ½ pensionnaires ne seront autorisés à quitter l'établissement qu'après le déjeuner.

à **14h00**.... Terminale CAP et Terminale Bac Professionnel

entrée, **58 rue Delpérier.**

Les élèves de ces classes sont pris en charge dès la fin de l'appel par les équipes pédagogiques.

Attention !

La restauration est ouverte dès le lundi 4 septembre 2017 à 12h pour les ½ pensionnaires, les internes et éventuellement les externes qui en feraient la demande (achat préalable des repas auprès des Responsables de Vie Scolaire ou du Service facturation).

3) LES HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu entre 08h10 et 17h50 du lundi matin au vendredi soir.

4) DOCUMENTS à retourner avant la rentrée.

- La convention financière signée.
- La fiche de renseignements. Elle contient les informations que nous détenons actuellement. Si vous avez des modifications à y apporter, nous vous demandons de bien vouloir le faire directement sur la fiche **en écrivant en rouge.**

5) DOCUMENTS à remettre le jour de la rentrée

- Documents signés et photocopie du visa à jour pour les élèves étrangers.
- **L'autorisation de sortie pour projets pédagogiques éducatifs signée**, à remettre au professeur principal.
- Le chèque de caution.

6) Messe de rentrée

Elle est fixée au **Mercredi 06/09/15 à 11h15** dans le Cloître du Collège.
Toute la Communauté éducative est invitée (familles, élèves, personnels).

7) Internat

Pour la rentrée scolaire, les internes seront accueillis par les responsables à l'Internat situé 10 rue Rouget de l'Isle (entrée par le LGT Saint-François Saint-Médard) et dirigés vers leur chambre le Dimanche 3 Septembre entre 18h et 22h pour les élèves de 1^{ère} année de CAP et de 2^{nde} Bac Pro et le Lundi 4 Septembre entre 8h et 12h pour les élèves de 1^{ère} Bac Pro et de T^{ale} Bac Pro en fonction des heures de rentrée des classes. Il est indispensable qu'ils passent à l'internat avant l'heure de rentrée.

Durant l'année scolaire, les arrivées auront lieu le dimanche soir ou le lundi matin, en fonction du souhait des familles.

Note très importante

La loi interdit le tabagisme dans l'enceinte d'un établissement scolaire (y compris la cigarette électronique).

Les trottoirs devant les lycées ne peuvent être utilisés comme fumeur et encore moins comme cendrier.

Pour des raisons de propreté et de santé publique, l'établissement ne peut accepter que le tabagisme se pratique à cet endroit, d'autant plus que le Chef d'Établissement est responsable de la propreté devant sont établissement.